



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dispensation de médicaments à l'unité

Question écrite n° 17200

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la vente de médicaments à l'unité. Au nom de la lutte contre le gaspillage et la promotion de l'économie circulaire, la vente à l'unité a été introduite dans le code de la santé publique en février 2020. Le décret autorisant la dispensation à l'unité (DAU) est, quant à lui, entré en vigueur en mai 2022. Il permet au pharmacien de remettre au patient le nombre exact de médicaments prescrits par le médecin, qu'il s'agisse de gélules, de comprimés ou de sachets-doses. En France, un médicament sur deux finit oublié dans l'armoire à pharmacie, ce qui représente 1,5 kg de médicaments par personne et par an, selon l'Institut international de recherche anti-contrefaçon de médicaments (Iracm). C'est un gaspillage aux répercussions environnementales puisque les médicaments sont trop souvent jetés à la poubelle. Des molécules pharmaceutiques ont, d'ailleurs, été repérées dans les cours d'eau français. En France, seule une partie des médicaments disponibles en officines sont concernés par la dispensation à l'unité, tels que les antibiotiques, pour lutter contre l'antibiorésistance liée, notamment, à l'automédication, mais également la morphine. Une mesure visant à ce que la DAU soit obligatoire, en cas de pénurie de médicaments, a été adoptée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024. Aussi, souhaite-t-elle connaître l'avis du Gouvernement concernant la mise en place de la dispensation de médicaments à l'unité pour l'ensemble des médicaments prescrits par un médecin.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17200

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2959

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)